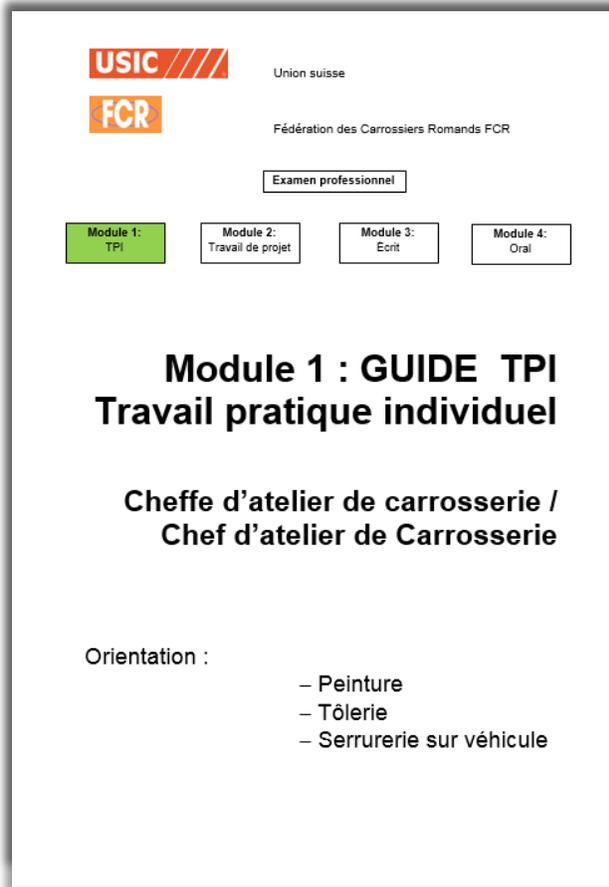


carrosserie suisse


**SEANCE D'INFORMATION
CHEFFE/CHEF D'ATELIER DE CARROSSERIE
BREVET FEDERAL**

**Le travail pratique individuel
TPI ...**



USIC Union suisse
FCR Fédération des Carrossiers Romands FCR

Examen professionnel

Module 1: TPI
Module 2: Travail de projet
Module 3: Ecrit
Module 4: Oral

Module 1 : GUIDE TPI
Travail pratique individuel

Cheffe d'atelier de carrosserie /
Chef d'atelier de Carrosserie

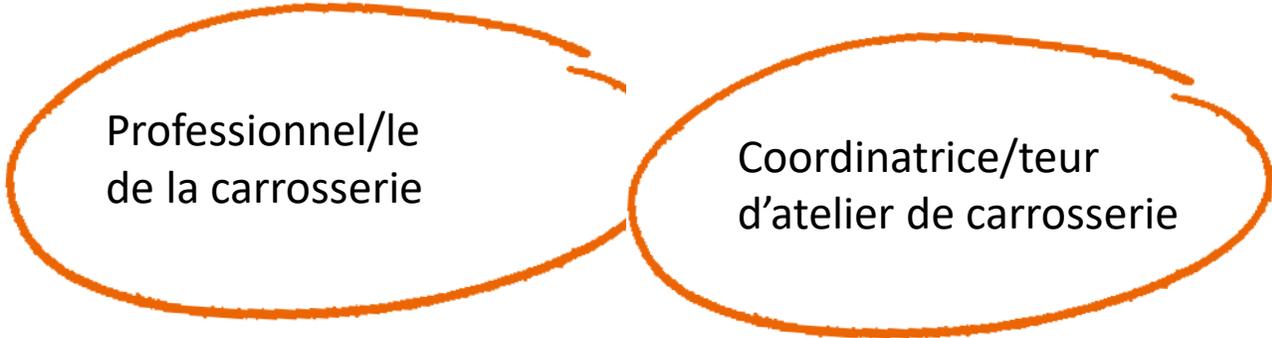
Orientation :

- Peinture
- Tôlerie
- Serrurerie sur véhicule

- Introduction
- Déroulement de l'examen
- Evaluation
- Questions

INTRODUCTION

La position d'examen 1, **Travail Pratique Individuel (TPI)** a pour but d'observer et d'évaluer la candidate/le candidat au cours de travaux pratiques complexes, dans son cadre de travail habituel.



Professionnel/le
de la carrosserie

Coordinatrice/teur
d'atelier de carrosserie



1. Séance d'introduction → informations, moyens auxiliaires
2. Choix du thème, libre ou selon liste
3. Détermination d'une date pour une première visite avec propositions = soumission au chef expert, évaluation du choix
(au plus tard 10 jours avant la visite)
4. Le cas échéant: envoi de documents supplémentaires prédéfinis
(au plus tard 3 jours avec la visite)
5. Convention d'une date experts – candidat-e



Listes de contrôle et moyens auxiliaires :

USIC // Union suisse
FCR // Fédération des Carrossiers Romands FCR

Annexe TPI 1.1
Travail pratique individuel

Cheffe d'atelier de carrosserie /
Chef d'atelier de Carrosserie

Orientation :
– Peinture

USIC // Union suisse
FCR // Fédération des Carrossiers Romands FCR

Annexe TPI 1.2
Travail pratique individuel

Cheffe d'atelier de carrosserie /
Chef d'atelier de Carrosserie

Orientation :
– Tôlerie



Listes de contrôle et listes auxiliaires :

Afin de permettre une analyse plus rapide de votre travail de TPI en vue de sa validation, votre proposition doit permettre l'évaluation de tous les critères obligatoires ainsi que de 8 critères minimum sur les 11 présentés ci-après :

Contenus obligatoires évalués dans le cadre du TPI (peinture)	oui	non
Documentation de travail / conforme au formulaire d'inscription		
Utilisation et respect des directives spécifiques		
Interaction- échange avec un apprenti ou un autre employé		
Organisation du travail / méthodes de travail		
Echange oral avec les experts		
Compétences sociales		
Calcul d'un dommage en direct (Tous les candidats doivent avoir accès à un logiciel de calcul, et être en mesure d'effectuer un devis sur le lieu d'examen)		
Contenus complémentaires pouvant être évalués (peinture)	oui	non
Travaux de réparation plastique		
Travaux de pose d'autocollants publicitaires (min. en 4 parties)		
Travaux de cachage-marouflage		
Réalisation de teinte métallisée ou nacrée (plaquette)		
Travaux de dépose – pose / Ajustage – montage		
Travaux de masticage, surfacage, ponçage		
Application de vernis 2K		
Travaux de redressage alternatif sur un élément		
Application de produits chimiques divers / Dérivage		
Travaux de polissage et finition		
Mesure au photospectromètre		

Cette liste est un guide pour faciliter la validation de votre travail TPI, néanmoins seule la validation par la commission d'examen dans les délais prescrits est officielle. En cas de volume insuffisant de travail des compléments peuvent être demandés.

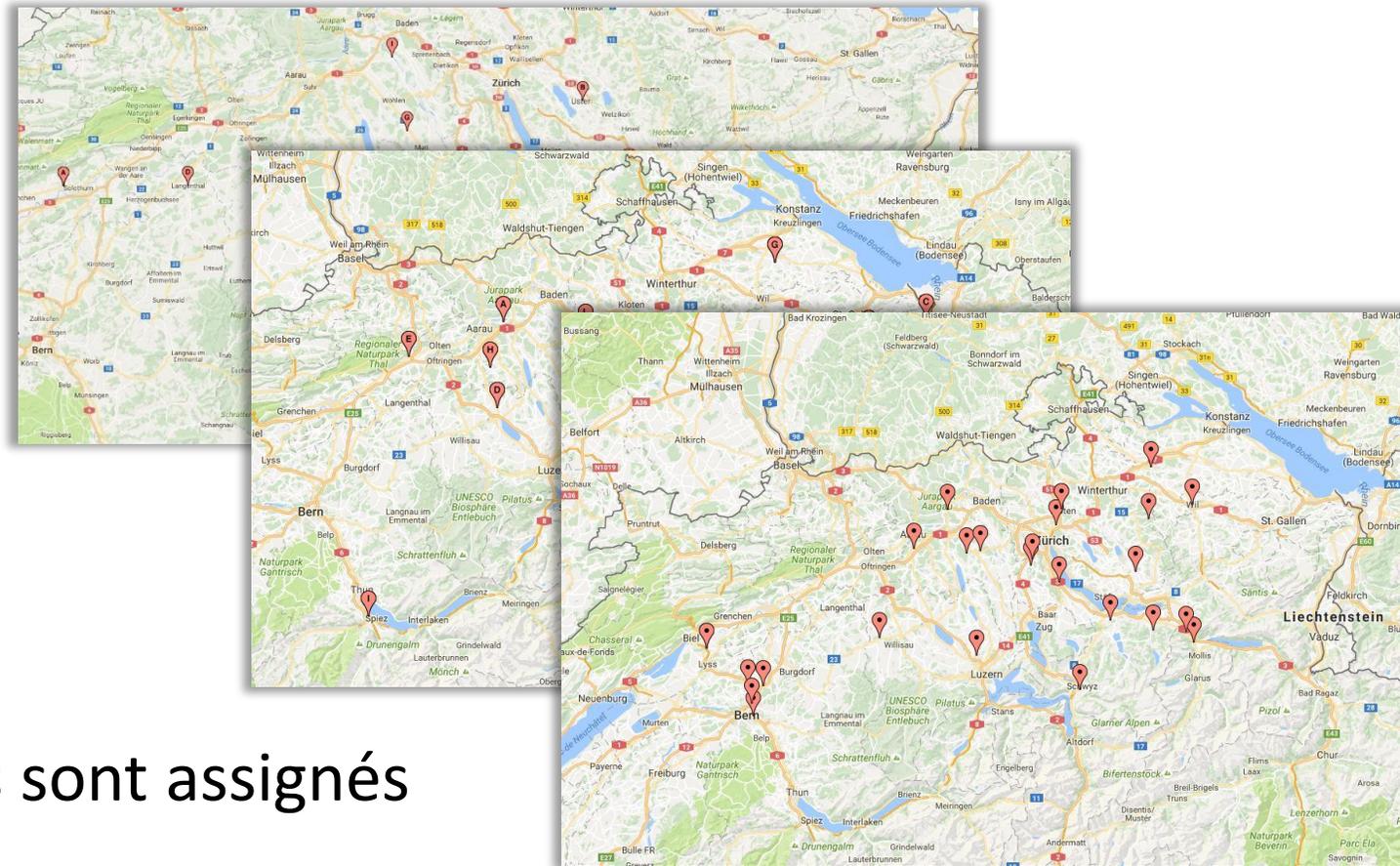
Afin de permettre une analyse plus rapide de votre travail de TPI en vue de sa validation, votre proposition doit permettre l'évaluation de tous les critères obligatoires, ainsi que de 8 critères minimum sur les 11 présentés ci-après :

Contenus obligatoires évalués dans le cadre du TPI (Tôlerie)	oui	non
Documentation de travail / conforme au formulaire d'inscription		
Utilisation et respect des directives spécifiques		
Interaction- échange avec un apprenti ou un autre employé		
Organisation du travail / méthodes de travail		
Echange oral avec les experts		
Compétences sociales		
Calcul d'un dommage en direct (Tous les candidats doivent avoir accès à un logiciel de calcul, et être en mesure d'effectuer un devis sur le lieu d'examen)		
Contenus complémentaires pouvant être évalués (Tôlerie)	oui	non
Travaux d'usinage et finition		
Travaux de découpage		
Travaux de soudage		
Travaux de rivetage et/ou collage		
Travaux de dépose – pose / Ajustage – montage		
Travaux de mise en forme complexe		
Travaux de mise en ligne		
Travaux de redressage (traditionnel ou alternatif)		
Application de produits chimiques		
Travaux de calibration / étalonnage		
Travaux de mesure sur banc ou diagnostique métrologique		

Cette liste est un guide pour faciliter la validation de votre travail TPI, néanmoins seule la validation par la commission d'examen dans les délais prescrits est officielle. En cas de volume insuffisant de travail des compléments peuvent être demandés.



Détermination des dates



Les experts sont assignés

Création du dossier d'envoi pour la documentation TPI

Arborescence des dossiers à respecter et à fournir par chaque candidat-e !

Dossier principal :



Dossier TPI_Candidat-e N°XXX

Sous-dossiers :



Inscription



Photos



Carte grise



Devis



Directives de
réparation



Outillage
spécifique



Produits
chimiques



Planification



Déclaration interaction
sociale



Divers



L'ensemble de ces documents doivent être compressés dans un seul dossier



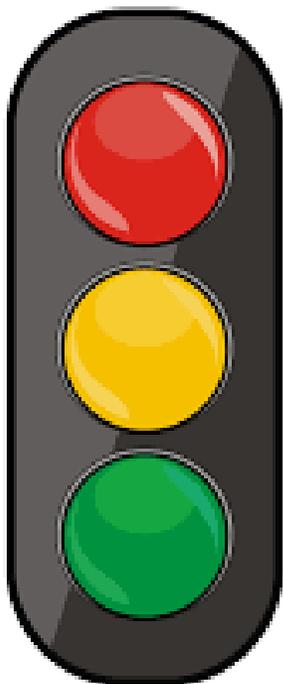
Puis envoyés dans les délais, à l'adresse : ipa@carrosseriesuisse.ch

A l'aide de Swiss Transfert



Contrôle du travail soumis

Le chef-expert et les experts responsables contrôlent la demande déposée dans les 5 jours.



L'admission ne devient effective qu'au plus tard 5 jours avant la première visite avec le dépôt d'une nouvelle demande avec la totalité des documents exigés ou bien le visite est annulée et on recherche une nouvelle date de départ.

L'admission provisoire est prononcée sous réserve de la réception des documents manquants dans les 3 jours précédant la première visite, par courriel.

L'admission est effective, les visites sont agendées d'un commun accord et la «Convention: Travail pratique individuel TPI» est signée..

Les travaux pratiques et l'entretien professionnel comptent chacun à raison de 30% pour la note finale.

Les compétences suivantes sont évaluées :

- La compétence professionnelle
- La compétence organisationnelle
- La compétence sociale
- La compétence personnelle
- La compétence d'expression orale

Détails : Directives pour le Règlement d'examen, pages 7 - 8



70% De la note du TPI = pratique



Compétence professionnelle

- Utilisation des outils
- Données du fabricant
- Préparations
- Méthode de travail
- Précision
- Qualité / impression générale

Compétence organisationnelle

- Choix du thème
- Temps de travail
- Documents de travail
- Place de travail
- Matériel

Calculations / devis sur place

CONSTAT AMIABLE D'ACCIDENT AUTOMOBILE

ACCIDENT REPORT

1. Date de l'accident / Date of the accident

2. Heures / Hours

3. Localisation / Location

4. Circonstances / Circumstances

5. Présence d'assurance / Presence of insurance

VEHICULE A / VEHICLE A

VEHICULE B / VEHICLE B

Lors de leur passage, les experts vous demanderont de faire un devis de réparation sur un véhicule, selon leurs instructions.

Le logiciel de calculation est à votre libre choix, mais vous avez la responsabilité d'avoir tous les moyens nécessaires à disposition, y compris pour imprimer.



EVALUATION



Compétence sociale

- Amabilité
- Respect et estime de l'autre
- Utilisation du langage
- Vêtements
- Protection / environnement

Compétence personnelle

- Autoréflexion



Compétence d'expression

- Connaissances professionnelles, orales

**30% de la note du
TPI = oral**

Je sais ce que je
pense quand
j'entends ce que
je dis.

QUESTIONS

